

Journées nationales Santé Mentale France 2017

Atelier 2 : situations difficiles et parcours complexes : mise en commun des ressources du territoire, contribution des personnes concernées

Argumentaire

Avec la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016, la prise en compte des parcours complexes se voit dotée d'une définition, que les ruptures de parcours des personnes vulnérables, et la nécessité de réponses coordonnées à y apporter, avaient rendu indispensable.

C'est ainsi que l'article L6327-1 du Code de la Santé Publique stipule :

« Le parcours de santé est dit complexe lorsque l'état de santé, le handicap ou la situation sociale du patient rend nécessaire l'intervention de plusieurs catégories de professionnels de santé, sociaux ou médico-sociaux. »

Concernant plus spécifiquement la **politique de santé mentale**, l'article L3221 du Code de la Santé Publique précise qu'elle comprend:

[...] des actions de prévention, de diagnostic, de soins, de réadaptation et de réinsertion sociale. Elle est mise en œuvre par des acteurs diversifiés intervenant dans ces domaines, notamment les établissements de santé autorisés en psychiatrie, des médecins libéraux, des psychologues et l'ensemble des acteurs de la prévention, du logement, de l'hébergement et de l'insertion.

Cette dimension multipartenariale de la santé mentale nécessite que la mission de la psychiatrie de secteur, laquelle « *concourt à la politique de santé mentale* », consiste notamment en « *La continuité des soins psychiatriques, notamment pour les patients dont les parcours de santé sont particulièrement complexes, y compris par recours à l'hospitalisation, avec ou sans consentement, en assurant si nécessaire l'orientation vers d'autres acteurs afin de garantir l'accès à des prises en charge non disponibles au sein des établissements assurant la mission de psychiatrie de secteur* ». (Article L3221-3-1 du Code de la Santé Publique).

Les personnes présentant des troubles psychiques sont particulièrement exposées à des risques de rupture de leurs parcours de vie et de santé, lors des passages d'âge, lors des passages entre les différents champs (sanitaire, social, médico-social), du fait des pathologies qui se surajoutent, etc.. A ceci s'ajoute la difficulté à exprimer une demande d'aide. La tendance au repli social et la variabilité des capacités qui découlent des troubles psychiques éprouvent souvent aussi les soutiens mis en place et conduisent à des parcours de vie marqués par des ruptures (de soins, d'accompagnement, résidentielles, familiales, etc.).

Du fait de ces risques augmentés de ruptures parmi les personnes présentant des troubles psychiques que pour d'autres situations de vulnérabilité, les acteurs de la santé mentale sont de plus en plus sollicités pour intervenir dans le cadre de situations difficiles, critiques, sans solutions. Nombreuses sont ces situations de vulnérabilité qui « n'entrent pas dans les cases existantes » (jeunes dits « incasables », « inadéquats » en psychiatrie, personnes en situation de handicap complexe, « Alzheimer précoces », etc.)

Toutes ces situations nécessitent en tout cas de dépasser une approche segmentée pour:

- réaliser une évaluation multidimensionnelle,
- élaborer une stratégie globale d'intervention individualisée et singulière, articulant des dispositifs appartenant à des secteurs d'intervention différents, mobilisant les ressources

sociales, médico-sociales et sanitaires sur le territoire, tout en associant l'expertise expérientielle des personnes et de leurs proches.

Quelles organisations élaborer pour répondre à ces situations complexes en coresponsabilité sur un territoire ?

Quelles évolutions des pratiques en santé mentale à inventer pour aller vers plus de coopération : interfaces, passerelles, accompagnements partagés ?

Comment chaque partenaire peut trouver sa place dans l'accompagnement de situations complexes sans en être forcément le « chef de file » ?

Quelles pratiques inspirantes à expérimenter et/ou transférer sur d'autres territoires et dans d'autres contextes ?

C'est à ces interrogations, et à quelques autres, que s'attachera cet atelier, où seront présentés des actions visant à une intégration des réponses, et où vous pourrez échanger et mettre en débat vos propres approches des situations difficiles et vos interventions dans le cadre de parcours complexes.